

221C0300
FR00000060873-FS0092

5 février 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 février 2021, la société anonyme de droit marocain Diana Holding (Domaine Zniber, Ait Harzallah, Province d'El Hajeb, Wilaya de Meknes Tafilalet, Maroc) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 février 2021, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir 3 940 000 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant 7 140 000 droits de vote, soit 3,52% du capital et 6,19% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS².

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III du règlement général :

- 740 000 bons de souscription d'actions « BSA 2022 », exerçables jusqu'au 29 septembre 2022, 23 bons donnant le droit de souscrire à 10 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS au prix par action de 3 € ; et
- 700 000 bons de souscription d'actions « BSA 2023 », exerçables jusqu'au 31 décembre 2023 et pouvant donner droit par exercice, à autant d'actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS, au prix par action de 25 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 111 947 361 actions représentant 115 353 775 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. prospectus approuvé par l'AMF le 13 janvier 2021 sous le n° 21-013 et communiqué de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS du 2 février 2021.